



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 27 AVR. 2026

ID : 077-217702158-20260422-02026\_051-BF



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 24	Conseiller(s) absent(s) : 5
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 4	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, BENOIT Dominique, LOUBIERE Yves, HAMDY Nadia, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, POUSSIER Adrien, ROUSSEL Mylène, BOURSIEZ Frédéric, OLIVEIRA Romain, DONADIO Véronique, BOIVIN Jean-Claude, SOUSA José, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : LALLEMANT Sylvie à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, LUCAS Nicolas à HASCOET Alexandre, GEENEN Allison à DONADIO Véronique

Était absent sans pouvoir : MOURRIERE Mallaury



### DELIBERATION N° 02026\_051 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Entendu l'exposé de Madame SPRUTTA-BOURGES, adjointe au maire chargée des finances et des transports, relatif au vote du budget primitif de la commune pour l'année 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 02026\_024 du 30 mars 2026, portant sur le débat d'orientation budgétaire 2026 ;

Considérant la note de présentation du budget primitif 2026 de la commune annexée à la présente délibération ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;**

**Adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2026 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 27 AVR. 2026

ID : 077-217702158-20260422-02026\_051-BF



FONCTIONNEMENT 2026					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Objet	Montant	Chapitre	Objet	Montant
011	Charges à caractère général	3 432 796,34 €	R002	Résultat de fonctionnement reporté	3 790 039,85 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 884 064,53 €	013	Atténuations de charges	11 000,00 €
014	Atténuations de produits	550 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 901 677,02 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	808 876,76 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 090 000,00 €	73	Impôts et taxes	2 477 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 150 032,25 €	731	Fiscalité locale	6 936 000,00 €
66	Charges financières	212 500,00 €	74	Dotations et participations	1 719 820,00 €
67	Charges spécifiques	10 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	330 850,00 €
68	Dotations aux provisions dépréciations	50 000,00 €	76	Produits financiers	5,00 €
			77	Produits spécifiques	1 000,00 €
			78	Reprise sur amortissement	86 478,53 €
<b>Total dépenses</b>		<b>16 281 070,14 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>16 281 070,14 €</b>

INVESTISSEMENT 2026					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Objet	Montant	Chapitre	Objet	Montant
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 539 585,61 €
041	Opération patrimoniales	850 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	3 901 677,02 €
10	Dotations, fond divers et réserves	15 000,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 090 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 010 624,42 €	041	Opérations patrimoniales	850 000,00 €
	16878 Rente viager	11 700,00 €			
20	immobilisations incorporelles	444 629,00 €	10	Dotations, fond divers et réserves	417 330,00 €
204	Subventions d'équipement versées	49 123,00 €	1068		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 036 119,08 €	13	Subventions d'investissement	1 204 460,23 €
23	Immobilisations en cours	3 762 000,00 €	16	Emprunts nouveaux	0,00 €
	RAR 2025	703 857,36 €		RAR N-1	
<b>Total dépenses</b>		<b>9 003 052,86 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>9 003 052,86 €</b>

Décide d'adopter le tableau relatif aux concours pour les associations tel qu'il figure dans le document annexé au budget (Page 143 – Annexes – B8).

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré en séance, le 22 avril 2026

Le secrétaire de séance

Mylène ROUSSEL



Le Maire

Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>